

PRÉSUMÉ ENRICHILICITEMENT

# Pourquoi Karim risque très gros

► Un de ses proches arrêté hier,  
ses prête-noms traqués



P.2

VISITE DE TRAVAIL AU KOWEÏT

Macky Sall bétonne  
ses chantiers avec  
140 milliards P.12



► Reportage sur les  
coulisses des négociations

CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Divergences entre  
magistrats et hommes  
de tenue P.3

WADE, BOLLORÉ, KADHAFI...

Ahmed Khalifa Niasse  
en toute liberté P.4

► "Attention, Macky, ça  
trompe énormément !"



SEMINAIRE INTERNATIONAL

TRADING PÉTROLIER

Fondamentaux du Trading Pétrolier, Gestion du risque  
de contrepartie et les opérations structurées

Hôtel le Lagon 2 - Dakar 29 et 30 Novembre 2012

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 7, AV FAIDHERBE, BP. 21354 - DAKAR, SENEGAL  
TEL. 221 33 889 28 30 - 77 552 13 30 - WWW.SUPDECO.SN - abdoulsy@supdeco.sn



**Biens mal acquis, le cas Karim inspire au Togo et au Cameroun**

La traque sur les biens mal acquis déclenchée par le régime de Macky Sall passionne la presse africaine. Elle s'y intéresse sous l'angle d'un "courage" du successeur d'Abdoulaye Wade et d'une possible répercussion de la lutte contre la mal gouvernance dans des pays comme le Togo et le Cameroun. Le premier est dirigé par le président Faure Gnassingbé Eyadéma, successeur de son père dans une sorte de "dynastie démocratique", ou l'inverse ; alors que dans le second pays, le président Paul Biya, 79 ans, est au pouvoir depuis le 6 novembre 1982. Héritier politique de son père, et sans doute de ses biens, le cas de Faure Gnassingbé inspire le site togolais *icilome.com* qui lui consacre un article croustillant de révélations avec ce titre évocateur : "Macky Sall poursuit Karim Wade au Sénégal, Faure Gnassingbé jouit des biens mal acquis et protège la "minorité" de pilliers au Togo". L'organe s'extasie : "Le successeur désigné de son père, celui pour qui Abdoulaye Wade a tenté de mettre le bistouri dans la loi fondamentale du Sénégal (...) bref, le Prince héritier et intouchable d'un temps, poursuivi pour des biens mal acquis ? C'était impensable il y a encore deux ans. Mais c'est ce scénario qui se profile à l'horizon, sous l'impulsion de Macky Sall, décidé à lutter contre l'impunité économique au Sénégal". Et le journal togolais de noter que "Macky Sall l'avait promis, et il est en train de tenir parole. Quid de son alter ego Faure Gnassingbé au Togo ?"

**Biens mal acquis, le cas Karim inspire au Togo et au Cameroun (suite)**

Au Cameroun, c'est le site *camer.be* qui parle du cas Karim en comparaison avec Franck Emmanuel Biya, fils du Président Paul Biya. Franck donc aurait, avec la complicité présumée du clan incrusté dans les rouages de l'administration, "directement spolié l'Etat camerounais, c'est-à-dire les Camerounais eux-mêmes, de sommes considérables, qui pourraient dépasser 100 milliards de francs Cfa (soit plus de 200 millions de dollars)", d'après ce site, avec fac simulé de documents y ayant trait. Là également, l'ombre du fils d'Abdoulaye Wade plane : "Comme Karim Wade ; Frank Biya pourra-t-il faire face à la justice de son pays ?". Peut-être quand les citoyens camerounais envieront son papa à la retraite politique forcée...

**Visite chez les Wade : Kara apporte son soutien à Karim**

Après avoir été entendu jeudi dernier par les gendarmes de la Section de recherches de Colobane dans le cadre d'une enquête pour enrichissement illicite présumé, Karim Wade a reçu, hier à son domicile au Point E, le marabout Serigne Modou Kara Mbacké. Selon ce dernier, c'est une visite de sympathie qu'il est venu rendre à l'ancien ministre d'État. Après un tête-à-tête d'une demi-heure environ, le leader du Parti de la vérité pour le développement (PVD) a affirmé être venu dire à son hôte "qu'il est un citoyen et que si on l'appelle (à la gendarmerie), il doit aller répondre". Karim Wade, quant à lui, n'a fait aucune déclaration. Il a accompagné Serigne Modou Kara

**ENQUÊTE SUR LES PRÉSUMÉS BIENS MAL ACQUIS**

**Karim Wade risque très gros**

**K**arim Wade risque gros, très gros même, dans l'enquête sur l'enrichissement illicite présumé entreprise par le régime de Macky Sall. De sources judiciaires dignes de foi, la justice détiendrait des informations clés sur le fameux jet privé qui aurait coûté la rondelette somme de 12 milliards F Cfa au Trésor public sénégalais. En outre, les enquêteurs auraient découvert certaines couvertures (prête-noms). Deux d'entre eux sont dans le collimateur de la Justice. La Police de l'air et des frontières (Paf) en a d'ailleurs arrêté un hier, alors qu'il se préparait à prendre la poudre d'escampette. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition. Et pour ne rien arranger à son affaire, une gorge profonde dans l'entourage de l'ex-super ministre serait dans les dispositions de livrer les traces de cafards gros comme ça. En échange de quoi, nous donnons notre langue au chat. Toujours est-il que convoqué et entendu une première fois, les 3 et 4 juillet derniers, à la Section de recherches de la gendarmerie

nationale de Colobane, puis le 15 novembre, le frangin de Sindiély Wade doit repasser devant les pandores enquêteurs ce jeudi. Lui-même a révélé que la justice lui reprochait 1000 milliards de F Cfa, ajoutant : "Je constate que, pour le moment, on nage dans l'amateurisme. Le procureur spécial parle de 1 000 milliards de francs Cfa détournés. Or, cela correspond au budget annuel du Sénégal, alors que nous sommes sous la surveillance plus qu'attentive de la Banque mondiale et du Fmi ! Soyons sérieux !" Alors, pourquoi diantre cette débauche d'énergie libérale dans l'opération Save our soul (SOS) à Touba ?

Dans notre édition publiée hier, EnQuête est revenu sur la saga en milliards de Karim Wade qui en a géré durant le règne de son père-président Abdoulaye Wade. Et un parfum de scandale a flotté partout où il est passé, de l'Agence nationale pour l'organisation de la conférence islamique (ANOCI), hérité en 2008, au Plan Takkal, pour ne citer que cela. ■

jusqu'au portail de la maison, le temps de prendre quelques photos avec lui avant de retourner à l'intérieur du domicile. Modou Kara Mbacké compte aussi rendre visite à de toutes les personnalités concernées par les enquêtes de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). "Ce soutien, je l'apporterai à tout le monde. Si vous vous rappelez bien, il y a quelques années, les jeunes écrivains sur les murs : "Kara soutient Macky". Mon soutien, je ne le cache pas", a déclaré Kara.

**Ville de Dakar, Mamadou Diop proposé comme maire honoraire**

Le maire de la Ville de Dakar Khalifa Sall envisage d'élever son prédécesseur socialiste, Mamadou Diop, au rang de maire honoraire de la capitale sénégalaise. Hier, lors de la session ordinaire du Conseil municipal, M. Sall a demandé aux élus locaux de réfléchir à une telle proposition. Selon lui, Mamadou Diop a passé 17 ans à la tête de la Ville de Dakar et mérite d'être distingué. "C'est une grande élégance d'élever Mamadou Diop au rang de maire honoraire. Après avoir passé 17 ans de sa vie comme maire de Dakar, il mérite aujourd'hui d'être honoré", a déclaré Khalifa Sall. Par ailleurs, l'édile de la capitale sénégalaise entend élever aussi le maire de Paris, Bertrand Delanoë au grade de citoyen d'honneur de la ville de Dakar. "Bertrand a beaucoup aidé la ville de Dakar dans la réalisation de ses projets de politique de développement. En plus de cela, il a proposé un tandem culturel entre Paris et Dakar. C'est un mérite pour lui d'être citoyen d'honneur de la Ville", a soutenu M. Sall.

**Saccage de son agence de Foundiougne, la Senelec condamne et prône la négociation**

Le directeur général de la Senelec rencontre, depuis lundi, les différents chefs d'agence de la société, suite au saccage, mercredi 7 novembre, de la succursale commerciale de Foundiougne par des clients mécontents. "On avait convoqué les chefs d'agence et les délégués pour expliquer que la Senelec est là, surtout la direction

commerciale et clientèle, pour donner satisfaction à la clientèle", a dit le Dg Papa Dieng, lors d'une conférence de presse d'après réunion. Dans un communiqué faisant suite à la même rencontre, M. Dieng souligne cependant que "Senelec condamne fermement ces agissements qui, en plus d'être contradictoires avec l'exigence d'un service public performant réclamé par les populations, annihilent tous les efforts déployés par l'entreprise pour satisfaire cette exigence". Il a fait comprendre que ce genre de comportement ne fait que porter préjudice aux clients qui sont obligés après coup de faire des kilomètres pour payer leurs factures.

**Petite enfance, journées de parrainage des bébés les 20 et 21 novembre**

Deux journées de mobilisation pour le parrainage des bébés. C'est ce qu'organise l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits (ANPECTP) les 20 et 21 novembre 2012, à la Place du Souvenir, à Dakar. L'objectif est de "sensibiliser, informer et mobiliser davantage les communautés sur les enjeux de la prise en charge pré-

coce des enfants du Sénégal". Selon un communiqué de l'Agence, le Projet parrainage des bébés (PPBB) a été mis en œuvre depuis juin 2005, pour apporter sa contribution dans la prise en charge des femmes enceintes et des couples mères-enfants. L'un des objectifs du programme consiste également à constituer une épargne pour les enfants de 0 à 6 ans pour aider les parents à assurer les frais d'inscription de leurs enfants à partir de six ans, explique le document. Hier, il y a eu une journée nationale de mise à niveau des Conseillers familiales, relais polyvalents chargés du déroulement du programme dans toutes les régions du pays. La manifestation a été coprésidée par Mme Thérèse Faye Diouf, Directrice générale de l'ANPECTP et El Hadj Mansour Guèye, Directeur général de Poste Finances. L'événement prend fin aujourd'hui avec une journée de mobilisation pour le parrainage des bébés, à partir de 15h, au même endroit.

**PRÉCISION A PROPOS DE LA ACHOURA**

Dans son édition du vendredi 27

novembre, *EnQuête* avait écrit que "Tamxarit 2013, ce sera le 23 novembre pour la CMD", citant dans l'article Oustaz Ahmed Iyane Thiam, coordonnateur de la commission nationale du croissant lunaire. Oustaz Thiam apporte ses précisions quant à sa démarche faisant suite à ses échanges avec Serigne Talla Diop, chargé de communication de la Coordination des musulmans de Dakar (CMD).

**Monsieur le Directeur,**

J'ai lu dans votre journal, *EnQuête*, en page 2 du vendredi 16 novembre 2012, ce qui suit... "J'ai appelé Oustaz Iyane Thiam hier (avant-hier Ndlr), il m'a dit qu'il avait pris compte de la nouvelle mais qu'il avait déjà annoncé à travers la presse que la lune n'avait pas été aperçue dans le pays", a ajouté Serigne Talla Diop.

Je voudrais dire que Monsieur Diop m'a appelé à 22h 45 après ma déclaration de la non apparition du croissant lunaire et non à 20h. Monsieur Diop a informé à cette occasion qu'un certain Ibrahima Niang, lui, a aperçu au village de Niakhène le croissant lunaire. Ce dernier, que j'ai eu au téléphone, m'a dit qu'il a aperçu seul la lune et en a informé les gens de la mosquée à son retour. Je précise que même si j'avais reçu cette information avant ma déclaration, elle ne serait pas retenue, car je ne connais pas Ibrahima Niang ni physiquement ni moralement comme le recommande la Charia. C'est pourquoi la nuit du samedi 24 novembre reste la nuit du Achoura (Tamxarit) ;

Qu'Allah accorde sa protection et sa bénédiction à la Umma Islamique.

Dakar, le 20-11-2012

Mourchid Ahmed Iyane Thiam, Coordonnateur de la commission nationale du croissant lunaire

**NOTE DE LA RÉDACTION**

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'édition *EnQuête* d'hier n'a pu paraître dans les kiosques. La rédaction présente ses sincères excuses aux lecteurs, annonceurs et distributeurs.

**ENQUÊTE**

Publications - Société éditrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur de la publication : **Mahmoudou Wane**  
Directeur de la rédaction : **Mamadou Lamine Badji**  
Rédacteur en chef : **Momar Dieng**  
Rédacteur en chef délégué : **Bachir Fofana**  
Chefs de desk : **Momar Dieng** - Politique  
**Bachir Fofana** - Économie / Social  
Maquette : **Renald Lioult** (Directeur artistique), **Penda Aly Ngom**  
Photographe : **Amadoune Gomis**  
Impression : **Graphik Solutions**

Régie publicitaire : **maimounaenquete@gmail.com**  
Tél. : 77 834 11 90  
**aichafallenquete@gmail.com**  
Tél. : 33 825 07 31 / 77 299 96 72

**AVIS DE DÉCÈS**



M. Souleymane N'DAW et famille, parents et alliés, ont la douleur de vous faire part du décès de leur épouse, mère, fille, sœur, cousine, nièce et amie **OUMOU ISMAÏLA HANNE DITE OUMOY** Décès survenu le 20 novembre 2012

La levée du corps aura lieu aujourd'hui mercredi 21 novembre 2012 à 11 heures à l'hôpital Principal suivie de l'enterrement au cimetière musulman de Yoff. Les condoléances seront reçues chez ses parents à la Gueule Tapée.

# Magistrats et hommes de tenue statuent sur leurs divergences

“Faut-il réformer le Code de justice militaire (CJM) ?”. Le débat a été posé hier, lors d'un séminaire organisé au Palais de Justice Lat Dior, par la cour d'Appel de Dakar. Alors que les magistrats préconisent des réformes, le Commandant Abdoul Birane Wane renvoie ceux-ci à l'école.

■ FATOU SY

Le ratage de la seconde session de la Cour d'assises militaire, avec les annulations de procédures concernant le douanier Serigne MBaye Fall et le gendarme Gora Diop inculpés chacun de meurtre, ainsi que les interprétations divergentes dans l'application du Code de justice militaire (CJM) aux corps paramilitaires et aux officiers de police, ont poussé la cour d'Appel de Dakar à sortir des tiroirs ledit code. En effet, au cours d'un séminaire organisé hier, au Palais de justice Lat Dior, sous la présidence de Demba Kandj, premier président de la cour d'Appel, les magistrats ont fait une étude critique du CJM. Selon le substitut général Madiaw Diaw, “sur beaucoup de points, le Cjm demande à être réformé”. Car, argue-t-il, “le CJM donne beaucoup de pouvoirs à l'autorité militaire”. “Il y a une absence totale de la Cour suprême”, se désole-t-il. Or renseigne le magistrat, l'article 1

du CJM dispose : “ La justice militaire est rendue sous le contrôle de la Cour de cassation (devenue Cour suprême) en temps de paix comme en temps de guerre par les juridictions ordinaires à formation spéciale”. D'après l'analyse du juge Madiaw Diaw, l'immixtion de l'autorité exécutive se constate plus durant la phase de l'exécution de l'arrêt de condamnation en matière criminelle. “Il est permis à l'autorité militaire, sur simple décision sans motif à lui demander, de procéder à la suspension de l'arrêt de condamnation, sans aucune intervention possible de la Cour suprême”, dénonce le juge. Selon lui, “cela est attentatoire au regard de l'article 1 du CJM”.

L'autre réforme qu'il estime nécessaire concerne la phase de poursuite. “On ne peut pas comprendre que le procureur qui reçoit une procédure, ne puisse enclencher des poursuites que s'il reçoit un ordre de poursuite délivrée par l'autorité”, se désole le juge. Or, poursuit-il, “Si l'autorité ne délivre



pas cet ordre de poursuite, aucune sanction n'est prévue”. “Ce refus pourrait conduire à une impunité”, ajoute le substitut général.

Sur sa lancée, le juge Diaw décernera un satisfecit aux militaires. “Dans la pratique, dit-il, il faut remarquer, concernant les forces armées, à chaque fois qu'une requête leur est adressée, elles ont toujours répondu favora-

blement et au moment opportun. Mais, il en est autrement concernant les paramilitaires”.

Pour la phase de jugement, le magistrat milite en revanche pour un maintien de l'ancien système. Notamment, la présence du jury (NDLR : le jury populaire a été supprimé) devant assister le président de la Cour d'assises militaires. “Les questions militaires sont particulières et très spéciales, il est normal que ceux qui connaissent ce corps puisse édifier le magistrat professionnel”, argue Madiaw Diaw.

## “Un problème de maîtrise” selon le Commandant Wane

Alors que ce séminaire concerne les hommes de tenue, l'un d'eux, le Commandant Abdoul Birame Wane du Groupement national des Sapeurs-pompier, ne semble pas en être enthousiasmé. “ Ce qui a hâté ce séminaire, c'est qu'il y a eu des ratés et beaucoup de dossiers militaires au niveau de la Chambre d'accusation de la cour d'Appel de Dakar”, soutient le défenseur des hommes de tenue. Selon lui, “ Le Code doit être réformé, certes” mais le véritable problème, affirme-t-il, “c'est que les magistrats ne le maîtrisent pas”. Pour étayer ses propos, il dira que “même les parquets ne parlent pas le même langage”. A ce propos, il a cité l'exemple d'un lieutenant des Douanes devant être jugé le 30 novembre prochain devant le tribunal militaire. Or poursuit-il, les deux gabelous arrêtés dans l'affaire Luc Nicolai ont été renvoyés

par le Parquet, devant une juridiction ordinaire.

## “C'est dangereux”

Soulignant au passage qu'ils ont engagé la réflexion depuis deux ans, Commandant Wane d'ajouter : “Le CMJ est une loi spéciale qui déroge à la loi générale. Depuis l'indépendance, c'est à la 52e année que les magistrats se rendent compte que le code a des failles. C'est dangereux”. Aussi l'homme en tenue s'est-il insurgé contre la proposition du substitut général Diaw préconisant la possibilité au procureur de la République de pouvoir déclencher l'action judiciaire, sans ordre de poursuite. “Le Commandant ou le Colonel n'est pas un vulgaire apprenti qu'on peut arrêter n'importe comment”, fulmine-t-il. Outre l'impératif d'un ordre de poursuite, “l'avocat des hommes de tenue” n'est pas en phase avec les magistrats sur la question de l'exécution de l'arrêt de condamnation. Il a évoqué des raisons de sécurité, pour justifier la possibilité donnée à l'autorité de suspendre celle-ci. “Imaginez qu'un chiffreur soit emprisonné et qu'on a besoin d'information. Le Cemga demande la suspension de l'arrêt pour des raisons de défense, mais cela n'efface pas la peine”, explique-t-il. Insistant sur la non maîtrise du code par les juges, il suggère que celui-ci soit enseigné comme module au niveau de l'École nationale d'administration (ENA). ■



## Sondages et Etudes de Marchés

Point E - Rue de Louga x Rue 8 - Tél. : +221 33 825 68 57 / Fax: -221 33 825 68 56  
Email bda@institutbda.com - web: www.institutbda.com

**20**  
**ans**  
de présence

au Sénégal et dans la sous-région,  
pour le compte de clients basés  
en France, au Kenya, aux USA,  
en Grande Bretagne, en Côte d'Ivoire,  
au Burkina Faso, en Afrique du Sud,  
en Tunisie, ...

*« Ce n'était pas gagné d'avance. Aujourd'hui  
ce n'est toujours pas gagné d'avance.  
20 ans après, BDA est là ... »*

... tout ceci fait de BDA l'INSTITUT de sondage MAJEUR au Sénégal ...

Merci à ceux qui nous ont fait confiance  
et qui nous accompagnent depuis 20 ans

ENTRETIEN AVEC... AHMED KHALIFA NIASSE (FAP)

# “Wade était prêt à vendre le Méridien à Kadhafi pour 100 milliards”

Pour le secrétaire général du Front des alliances patriotiques, l'ancien président Wade avait décidé de vendre l'hôtel Méridien au colonel Kadhafi à environ 100 milliards de francs Cfa. C'est l'ex-ministre des Finances Abdoulaye Diop qui l'en a dissuadé.

■ DAOUA GBAYA

**Vous aviez annoncé une plainte contre l'Inspection générale d'Etat après la suppression de la mission de promotion pour la nouvelle capitale que vous dirigiez...**

J'ai simplement dit que je me réservais le droit de le faire. Je m'étais inscrit en faux contre ce qui a été dit. La mission que je dirigeais n'a jamais eu une existence administrative ou financière. Elle avait juste une existence légale par le décret qui l'avait créée. Pour qu'un service existe, il faudrait que les inspecteurs d'Etat le transmettent. S'il existait avant, on allait faire une passation de service. Or, l'inspection d'Etat ne m'a jamais installé en tant que chef de la mission. Je n'ai jamais eu de locaux, encore moins de DAGE (Directeur de l'administration générale et de l'équipement). Nous n'avons jamais reçu une lettre, même de meilleurs vœux de la part de l'administration. Donc, nous considérons que cette mission était un mort-né. Il y avait une volonté de la couler.

**Pourquoi ?**

Les gens pensaient que je pouvais être le seul à avoir érigé une nouvelle capitale au Sénégal. Cela pouvait être dangereux pour un certain nombre de personnes qui n'y avaient pas intérêt.

**Comme qui ?**

Comme l'actuel président de la République. Si j'avais créé une nouvelle ville, je pouvais être un dangereux adversaire pour lui.

**Comment ?**

Je commence par lui. Wade aussi et beaucoup de gens autour de lui. Au Sénégal, au lieu de regarder l'intérêt général, les gens ont la mauvaise habitude de voir l'intérêt personnel. Tous ceux qui voulaient être président ne souhaitaient pas être en face d'un Ahmed Khalifa Niasse, qui finance sa propre campagne, et qui fait une réalisation de taille qui est la nouvelle capitale du Sénégal. Personne ne voulait courir ce risque. Je crois qu'ils ont raison, malheureusement c'est le Sénégal qui est perdant.

**Que pensez-vous de l'audition des dignitaires de l'ancien régime ?**

Ne comptez pas sur moi pour vous faire la re-description de la chose. La Cour de répression de l'enrichissement illicite ignore-t-elle les immunités ou pas ? Doivent-ils être entendus par les tribunaux d'exception ? Tout cela, je ne veux pas le savoir. Je veux faire une lecture aérienne. Aujourd'hui, le nouveau président est entouré d'un certain nombre de personnes qui prétendent lui avoir apporté 40% de l'électorat. Par conséquent, s'ils continuent de l'appuyer, il y aura toujours 65% de la population qui continuent de le soutenir. Pour ce faire, il doit être sûr qu'il ne va pas renouer avec les libéraux dont il se réclame. Mais, curieusement à Abidjan (NDLR : lors du congrès de l'Internationale libérale), il n'a pas amené ses alliés, mais les libéraux. S'ils savent que Macky peut manœuvrer aussi bien à droite qu'à gauche, ils (les alliés) courent un risque.

**Lequel ?**

Ils savaient que si on additionne les 26% aux 35% obtenus par les libéraux, cela ferait 61% pour le président. Et le fait qu'il ait la possibilité



de changer d'allié constitue pour eux un danger. Le jour où le président ne s'accommodera plus de leur compagnonnage, il suffit juste de tourner à droite pour dire : “Écoutez, mes chers libéraux, anciens compagnons de plus de 12 ans, venez ! Nous allons gouverner ensemble !”. Quelque part, Macky Sall veut rassurer ses alliés en montrant qu'il a bien brûlé les vaisseaux avec les libéraux. Cela veut dire qu'on doit brûler tous ces gens-là au plan pénal de sorte qu'ils ne puissent plus être compagnons de demain. Même s'ils sont amnistiés plus tard, ils sont politiquement sales pour entrer dans le temple politique. C'est cela le véritable enjeu. Or, en politique, les alliés d'aujourd'hui sont les adversaires de demain.

**Ceux qui ont eu à gérer des deniers publics n'ont-ils pas obligation de rendre compte ?**

D'accord, mais un bon coiffeur, c'est celui qui rase ras. Et non de dire : “Je rase juste en haut, je laisse les autres parties.”

**Qu'est-ce à dire ?**

Si on a refusé aujourd'hui de descendre à un certain niveau, c'est sûrement pour ne pas perdre ses compagnons actuels. Si le président avait dit qu'il commence à 60 ou 80, certainement, il y aurait des gens qui ont géré avec Senghor ou avec Diouf.

**Mais il y a la prescription qui les protège ?**

La prescription n'est pas une jurisprudence. En matière de deniers publics, il n'y a pas prescription. C'est presque un crime contre l'humanité. On peut répondre à n'importe quel moment. Le président de la République s'est même rendu compte que la Cour contre l'enrichissement illicite est dangereuse.

**Pourquoi ?**

Elle ne reconnaît aucune immunité. Si elle ne la reconnaît pas aux anciens Premiers ministres, aux ministres, elle ne va pas le reconnaître aux anciens présidents de la République. Soit toutes les immunités tombent, soit elles sont toutes préservées ! On a pris un décret au dernier Conseil des ministres pour changer la CREI en une Cour qui aura la compétence de juger même le président de la République. Mais, ils seront jugés par les députés, leurs adversaires politiques.

**Êtes-vous favorable à la comparaison de l'ancien président, Abdoulaye Wade ?**

Écoutez ! Nous voulons savoir où est la politique dans tout cela. Tu en veux à ton adversaire, tu lui crées une Cour qui ne lui reconnaît aucune immunité alors que toi, tu as une immunité.

Cette Cour pourrait demain t'appeler. Si on crée une Haute Cour de justice, il n'y a pas d'immunité, mais c'est sélectif. Ce sont des députés de la mouvance qui vont juger leurs adversaires.

**Le Premier ministre Abdoul Mbaye est accusé de blanchiment d'argent quand il était patron de la CBAO ?**

Il ne m'appartient pas de le défendre ou de l'accuser à tort. L'actuel Premier ministre n'a été rien d'autre que l'employé d'une banque. Il n'en était pas le propriétaire.

**Il était le Directeur général...**

Oui, mais ses décisions doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Si celui-ci approuve l'opération, il est aussi coupable que le DG. Et puis, aucun DG n'a le droit de prendre une décision qui va à l'encontre des lois de l'UEMOA, de la BCEAO, du FMI ou de la Banque mondiale. Si toutes ces institutions financières n'ont rien dit depuis, cela veut dire que tout s'est passé normalement. Vous croyez qu'ils n'ont pas vu l'opération ?

**Mais pour un montant de 12 milliards...**

(Il coupe). On ne l'a pas dit avant. On a attendu qu'il soit Premier ministre pour qu'on le dise. Dans ce cas, il faut se demander à qui profite le crime.

**Je vous retourne la question**

Votre journal s'appelle EnQuête ; faites l'enquête !

**Quels sont vos rapports avec le président Macky Sall ?**

Sur un plan personnel, c'est mon ami. Tout le monde le sait. Mais en politique, on est de camps opposés. Mon parti est dans une opposition passive.

**Cela veut dire quoi ?**

Nous laissons un préjugé favorable au nouveau président. Ensuite, on avisera. Si nous disons qu'il a échoué en 7 mois alors qu'on en a pour 7 ans, c'est très tôt. Nous n'allons pas non plus le caresser dans le sens du poil.

**Rejoignez-vous Benno Bokk Yaakaar ?**

Ah ça jamais ! Nous voulons être objectifs. L'adversité a des limites. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas avec quelqu'un qu'il faut lui implanter des cornes artificiellement et dire que c'est le diable. C'est ma nature. Même en étant avec Wade, j'étais très critique envers son régime. Aujourd'hui, ce n'est pas parce que je ne suis pas aligné aux côtés du nouveau président que je ferai dans la critique facile.

**Selon nos informations, vous préparez un livre très critique envers M<sup>r</sup> Wade**

(Il coupe) Non, pas du tout ! Je n'écrirai jamais un ouvrage sur Wade ni sur un autre président. J'ai une autobiographie qui traite jusqu'en 2000 de l'histoire politique, économique, sociale, religieuse telle que je l'ai vécue. Dans cette période, Wade y est.

Ce n'est pas spécifiquement sur Wade. Il n'est pas le seul. Il y a Senghor, Abdou Diouf, Jean Collin... Toutes les personnes que j'ai côtoyées y sont. Le manuscrit est prêt. Il doit aller chez l'éditeur. M. Toukara, qui s'en occupe, doit m'amener le contrat pour que le livre puisse être présenté aux éditeurs dans 90 jours.

**Avez-vous des contacts avec Wade ?**

Oui parfois directement, parfois indirectement. A un certain âge, il a beaucoup d'occupations. Mais il demeure mon ami personnel.

**Comment expliquez-vous ses agissements après son départ du pouvoir ? Le fait de réclamer certains avantages qui seraient dus à un ancien président, de demander à ses partisans de ne pas répondre à la CREI...**

Il pouvait ne pas le faire, comme il pouvait le faire. Vous savez que Wade est un juriste. A ce titre, il voudrait obtenir ses droits. Un ancien chef d'Etat dans tous les pays du monde a des droits.

**Que sont devenus vos projets avec l'ancien guide libyen au Sénégal, notamment la Tour Kadhafi ?**

Non je n'avais pas de projet avec Kadhafi. Je n'ai jamais été son associé, ni son entrepreneur, ni son architecte. Au Sénégal et ailleurs, il avait programmé d'avoir les 10 premiers hôtels dans les capitales africaines. Aujourd'hui, il en a au moins 45, de l'Afrique du Sud au Maroc... Il avait le même projet au Sénégal. Il a voulu acheter le Méridien président. Ça n'a pas marché.

**Pourquoi ?**

Non ! Je crois que Abdoulaye Diop s'était opposé à cela. Il a dit un seul mot devant le président (Wade) devant moi à Paris : “M. Le président, cette vente serait illégale.”

**En quoi serait-ce illégal ?**

C'est lui qui le connaît. Il était le ministre des Finances (Abdoulaye Diop). C'est lui qui connaît s'il y a des questions qui relèvent du secret d'Etat. Mais Wade était d'accord.

**Que proposait Kadhafi ?**

C'était autour de 100 milliards.

**Avec la polémique autour de la gestion de l'hôtel Méridien (actuel King Fahd Palace), pensez-vous qu'on aurait dû le vendre à la Libye ?**

Si vous connaissez M. Sy (Racine), c'est quand même Bolloré (Vincent). C'est lui le superviseur des intérêts de Vincent Bolloré au Sénégal, mais aussi en Afrique de l'Ouest depuis longtemps. Même son père est dans ce groupe. On a annoncé le retour en force de ce groupe français - ce sont mes amis, je n'ai rien contre eux - il faut regarder de ce côté là... Si M. Sy est en train de négocier des choses au nom de son patron Bolloré, au niveau du port, je vois mal qu'il soit spolié de ses droits.

**Qu'est devenue la radio SEN INFO que vous aviez achetée à Macky Sall ?**

On a cassé la vente avant les élections.

**Pourquoi ?**

J'ai compris qu'il voulait la vendre pour financer sa campagne. Mais entre-temps, lorsque tout le monde a su qu'il avait des chances de gagner, on lui a versé tellement de fonds de campagne qu'il n'avait plus besoin de vendre la radio. Il m'a rendu une partie de l'argent. Pour le reliquat, il m'a demandé de lui pardonner. Je l'ai fait. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas payer. Il m'a dit en wolof : “May ma ko” (offre-moi le reste de l'argent dû).

**Et vous pensez que Macky Sall vous est redevable aujourd'hui ?**

Non ! Non ! Je l'ai dit et redit, c'est un cadeau. C'est entre amis. Je n'attends rien de lui vraiment. Dieu merci, je ne suis pas dans le besoin. Ce n'est pas moi qui le lui rappellerai. Je ne dois rien à l'Etat. C'est l'Etat qui me doit au contraire.

**Il s'agit des 3 milliards de la vente des véhicules à l'ANOCI...**

Oui. On ne m'a pas encore payé. On m'a dit qu'ils sont en train d'enquêter. C'est normal. Il semblerait que des dignitaires de l'ancien régime ont reçu l'argent indûment et qu'ils sont en train d'enquêter pour mettre la main sur ces gens-là. Ils n'ont pas volé mon argent, mais l'argent de l'Etat. L'adage dit : “Qui paie mal paie deux fois.” ■

CRISE ÉNERGÉTIQUE DANS L'ESPACE CEDEAO

# Quand un nouvel ordre s'impose à tous

Le casse-tête énergétique a été abordé hier par les quinze Etats de la Cedeao, lors du Forum régional sur la régulation du secteur. A cette occasion, le Sénégal, représenté par la Secrétaire générale de la Présidence de la République, Mme Aminata Tall, a plaidé pour une diversification des sources.

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Avec la crise de l'énergie dans différents pays de la sous-région, dont le Sénégal, les gouvernements doivent repenser la politique énergétique. C'est le souhait exprimé par Aminata Tall (à gauche sur la photo), Secrétaire générale de la Présidence de la République, qui a présidé hier à Dakar l'ouverture du 3e Forum régional sur la régulation du secteur de l'électricité. Si nos pays veulent atteindre une croissance économique forte, ils doivent passer par plusieurs étapes : l'accès aux services, relever le déficit de l'offre énergétique, rendre l'énergie accessible en termes de prix, et mettre un accent particulier sur le renforcement de la régulation, a indiqué Mme Tall. "Nos pays restent confrontés, depuis plusieurs années, à une crise énergétique persistante qui contrarie leur développement économique. Il est donc nécessaire de prendre conscience de la nécessité d'établir un nouvel

ordre énergétique pour renverser la tendance", a plaidé la secrétaire générale de la Présidence sénégalaise.

Ce troisième forum, dont le thème est "Comblent durablement le déficit entre la demande et l'offre d'électricité en Afrique de l'Ouest : les impératifs de la régulation", a regroupé des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des régulateurs et des acteurs politiques, afin de réfléchir sur les voies et moyens de résoudre la question énergétique dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A cette fin, Aminata Tall a appelé à la diversification des sources d'énergies. "Notre sous-région recèle un potentiel énergétique important : l'éolienne, la biomasse et l'hydraulique. Il nous faut donc investir dans ces énergies renouvelables, former des ressources humaines de qualité, mettre en place un environnement judiciaire performant et enclencher

un potentiel d'intégration sous-régionale", a-t-elle recommandé.

Allant dans le même sens, la présidente du Conseil de régulation du secteur de l'énergie (CRSE) a lancé un appel aux pouvoirs publics, dans l'objectif de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exploitation des ressources énergétiques. "Le secteur de l'électricité est un secteur à problèmes dans nos pays. Malgré les sommes qui y sont injectées, ils n'arrivent toujours pas à résoudre le problème de l'énergie. Il nous faut donc réfléchir sur le développement d'autres sources d'énergies comme le solaire, l'éolienne et l'hydraulique", a affirmé Maïmouna Ndoye Seck. ■



RÈGLEMENT PRÉVENTIF À TRANSRAIL

## Le train risque de mourir en décembre

■ NDÏÈ FATOU NIANG (correspondante à Thiès)

Pour une fois, syndicalistes et cadres de Transrail émettent sur la même longueur d'ondes. Conscients de la mort programmée de leur entreprise, le Satrail (Syndicat autonome des travailleurs du rail), le Sutrail (Syndicat unique des travailleurs du rail), et la Fetraïl (Fédération des travailleurs du rail), en compagnie des cadres de l'entreprise, décident de s'unir pour sauver ce qui reste des chemins de fer. "Nous sommes maintenant un et indivisible car l'urgence est de sauver l'entreprise et les travailleurs", a lancé Madiodio Diagne, secrétaire général de Satrail. C'était à l'entame d'un face-à-face avec la presse hier dans les locaux de l'entreprise. "Le règlement préventif arrive en fin décembre et à partir du 31 de ce même mois, nous ne serons plus sous-couverts", a-t-il ajouté. Conséquence : "Tous les créanciers pourraient alors du jour au lendemain mettre la main sur nos biens et nous conduire directement à la cessation d'activités", a expliqué dans une voix étreinte par l'émotion le secrétaire général de Sutrail, Oumar Cissé.

Pour éviter d'en arriver à cette extrémité, le syndicaliste explique : "Au mois d'octobre

2012, les autorités des Etats du Sénégal et du Mali se sont réunies à Dakar pour la continuité des chemins de fer avec un nouveau schéma mis en place depuis mai 2010 par l'ex-régime et qui tarde à être exécuté." A l'issue de ladite rencontre, le schéma institutionnel retenu consistait à créer deux sociétés de patrimoine distinctes, au Mali et au Sénégal, et une société d'exploitation dont l'attribution serait ouverte à concurrence pour la gestion du corridor Dakar-Bamako, d'après Madiodio Diagne. Puis plus rien. "Les deux Etats avaient pris l'engagement au mois d'octobre à Dakar de demander au Tribunal de commerce une prolongation de 6 mois, mais rien ne semble avoir été fait, ce qui nous inquiète."

S'engouffrant dans la brèche, Moussa Diop, porte-parole des cadres, exige une période de transition au cours de laquelle ils veulent conserver leurs salaires, leurs acquis et que Transrail continue à vivre", a-t-il affirmé. "C'est pour cela, note Oumar Cissé, que nous nous sommes concertés pour rencontrer les autorités et obtenir des réponses satisfaisantes pour tout un chacun." Tout cela avant fin décembre "car nous serions alors exposés à tous les créanciers". ■

## Séminaire trading pétrolier

29 et 30 Novembre 2012  
Hotel Le Lagon 2 - Dakar

SEMINAIRE  
DUREE : 2 jours

Fondamentaux du trading pétrolier,  
gestion du risque de contrepartie et  
les opérations structurées

**RESULTATS ATTENDUS**

A la fin du séminaire les formés seront en mesure de :

Faire un calcul de coût, rédiger un contrat d'achat ou de vente de pétrole brut ou raffiné, comprendre l'utilisation d'un worldscale, comprendre les instruments de couverture utilisés dans l'industrie, maîtriser les risques associés et le processus de formation des prix, disposer des références documentaires juridiques.

**ANIMATEUR : M. NDIAYE**

Monsieur Mohamet Daniel Ndiaye est, depuis 2005, Credit Manager -structurer à la filiale de trading TOTAL OIL TRADING SA basée à Genève. Il y est également responsable des relations bancaires. Auparavant à la banque NATIXIS, il fut spécialiste des audits des financements structurés.

Monsieur Ndiaye est titulaire d'un Master en Finance de l'ESCP Paris, et il est diplômé de Mc Gill University et d'HEC Montréal au Canada.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS SUP DE CO, Dakar 7, AV FAIDHERBE  
BP. 21364 DAKAR, SENEGAL TEL. 221 33 889 28 30 - 77 552 13 30 33 849 69 19  
FAX. 33 821 50 74 WWW.SUPDECO.SN - abdoulsy@supdeco.sn

SPECTROMÈTRE DE MASSE MALDI TOF À L'HOPITAL PRINCIPAL DE DAKAR

## Un coup de fouet pour le diagnostic des bactéries

■ VIVIANE DIATTA

Spectromètre de masse de type MALDI TOF. Cette plate-forme dont bénéficie l'hôpital Principal de Dakar et qui a été inaugurée hier est considérée comme une véritable innovation technologique au niveau mondial. Jugée rapide et fiable dans le diagnostic des micro-organismes pour une prise en charge performante des patients atteints de maladies infectieuses comme la grippe, la tuberculose, et certaines pathologies, sa mise en place permettra d'avoir des économies substantielles en réactif et en délais des résultats.

Selon le directeur général de l'Hôpital Principal, Boubacar Wade, le MALDI TOF va améliorer la prise en charge des maladies infectieuses, première cause d'hospitalisation dans cette structure sanitaire et dans le pays. "Cette plate-forme de recherche est également un creuset de formation (en tant que) transfert de technologie entre équipes française et sénégalaise", a indiqué M. Wade. "Avec l'acquisition de cet appareil, le

Service de santé des Armées va apporter tout son soutien afin que nul ne traverse la vie (en) épave mutilée alors qu'il est possible de la sauver."

Pour le ministre des Forces armées, cette plate-forme est un complément du Laboratoire d'étude de la chimio-sensibilité du plasmodium falciparum mis en place grâce à une convention avec le ministère français de la Défense. "Toutes ces perspectives devraient, à court terme, faire de l'hôpital Principal un creuset de recherches ouvert sur le monde scientifique et notamment aux chercheurs", profitable à toutes les structures de santé du pays, a ajouté Augustin Tine qui présidait la cérémonie.

L'acquisition par le Sénégal du Spectromètre de masse de type MALDI TOF est la deuxième du genre en Afrique, après l'Afrique du Sud. La plate-forme est le fruit d'un partenariat entre l'hôpital Principal, l'ambassade de France au Sénégal, la Fondation BioMérieux, la Fondation Méditerranée Infection et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). ■

Payez 1 Annonce  
à 12.500 F par jour  
et paraissez dans  
4 journaux

ENQUÊTE

LE PAYS

AS  
DIRECT

press business  
team

pages jaunes

en Partenariat avec

ENQUÊTE

Payez 1 annonce pour 4 parutions dans 4 journaux différents le même jour

Pour annoncer  
appelez au: 33 842 24 22 / 33 822 33 77

77 684 07 26 - 77 782 01 86 - 77 782 04 33  
77 091 03 05 - 77 091 03 08



L'hôtel qui vous change de l'hôtel

37, Rue Jules Ferry - BP: 6047 Dakar étoile  
Tél : 33 889 41 41 - Fax : 33 821 88 89  
lavillalaracine@orange.sn / www.lavillalaracine.com



Des professionnels au service de votre vision

19, rue Parchappe Immeuble Fayçal RDC  
En dessous de la clinique Colaser - BP: 399 Dakar  
Tel/Fax: 33 822 54 00 - Cell: 77 644 65 29  
Email: neptuneoptique@orange.sn



Venez découvrir  
les filières de  
chaque programme

Université de l'Entreprise

Pour ses 20 ans, le GROUPE AFI-L'UE  
Vous propose 4 programmes  
de Licence à des prix différenciés

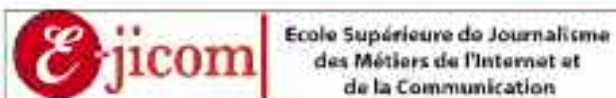
### TARIFS DE LICENCE

PROGRAMMES	MENSUALITES (FCFA)
PROGRAMME DE SPECIALITES	40.000
MULTIPROGRAMME	60.000
FEDE DIPLOMA	70.000
INTERNATIONAL LEADER	90.000

INSCRIPTION: 160.000 F



Rue G Zone B - BP: 17016 Dakar  
Tel: 33 824 71 10  
77 508 87 28  
Email: afi@afi-ue.com  
www.afi-ue.com



Ecole Supérieure de Journalisme  
des Métiers de l'Internet et  
de la Communication

Journalisme - Communication - Métiers du web



En 3 ans obtenez votre licence

Villa n° 33 Zone A Dakar  
Tel: 33 824 17 20 - Fax : 33 824 00 27  
contact@ejicom.com / www.ejicom.com



Stock cadeaux fin  
d'année disponible

Passer vos commandes  
dès maintenant !!!

VOTRE CONSEILLER EN OBJETS  
PUBLICITAIRES ET CADEAUX D'AFFAIRES



26 Avenue Jean Jaures Immeuble Kébé Extension  
Tel: 33 849 64 49 - Fax: 33 823 61 74  
Email: esracine@orange.sn  
Web: www.racinecommunication.com



Reconnu par l'Etat n°1369/ME/MDFPPPALN/DC/DFP

Devenez

**TECHNICIEN** en 8 mois

- Maintenance informatique et Réseaux
- Télécom et Réseaux
- Electricité cablage industriel



Form: IFPME Grand Dakar Rue 10 x Amitié 2  
Tel: 77 446 46 75 / 77 438 28 02



Nouvelle session  
**GESTION IMMOBILIERE**  
FORMATION EN 3 MOIS

- Formations théorique et pratique avec Logiciel Gestion immobilière (encaissements, quittances, impayés, révision de loyers, relances, comptabilité, fiscalité...)
- Fiscalité immobilière, Droit Immobilier, Prospection et Stratégie Commerciale
- Comptabilité immobilière, Promotion immobilière, Création et gestion de Site
- Autres modules

Stage, visite d'entreprise, accompagnement d'entreprise pour les professionnels.

Liberté 6 Extension n°205 face Camp Leclerc  
Tel: 33 867 36 32 / 77 856 59 90



JOURNEE CONTINUE

Lundi - Vendredi: 09h 00 - 18h 30  
Samedi Matin: 09h 00 - 12h 30



127, Avenue Pdt Lamine Guaye « Falla Faura »  
BP: 1763 - DAKAR - SENEGAL  
Tél: 33 821 27 62 - 77 639 34 08  
Fax: 33 823 24 59  
Email: senegopt@orange.sn

**Avenboutique.com**

1<sup>er</sup> Magasin en ligne au Sénégal

TV - ELECTROMENAGER  
INFORMATIQUE - HOME CINEMA



Route de Ouakam après le Lycée Jean Mermoz  
Tel: 30 102 02 62 - 77 657 19 34  
Email: contact@annonceavenue.com



École Supérieure des Techniciens de Gestion

Créateur d'avenir

BACHELIERS • ETUDIANTS • PROFESSIONNELS

Décrochez de prestigieux Diplômes Reconnus au niveau national et international avec nos LICENCES (1, 2, et 3), nos EXECUTIVES BACHELORS et CERTIFICATS de COMPETENCES dans des domaines à forte valeur ajoutée



- Marketing Opérationnel et Actions Commerciales
- Management de la Distribution et force de Vente,
- Gestion Financière et Comptable
- Gestion des Ressources Humaines
- Communication et Publicité
- Banque Finance Assurance,
- Assistanat de Gestion,
- Achat et Logistique

Reprise 2012  
le 19 Novembre



Adresse: Sacre Coeur 3 VDN  
Renseignement - Orientations: 33 867 57 57 - 77 864 47 47  
admission@estg.sn  
BP: 15785 Dakar Fann

Agrement N°: 141/MESE/DGES/DESP/DSQ/EL

- Un diplôme reconnu
- Un contenu professionnalisant
- Une formation par alternance Ecole-Entreprise

www.estg.sn

CONDAMNÉ À 1 AN POUR DÉTOURNEMENT

# Le Capitaine Sadio est radié de la gendarmerie

Alors qu'il espérait être réhabilité par la Cour suprême, l'ex-gérant du Groupement d'achat de la Gendarmerie nationale, le Capitaine Pape Amadou Sadio, condamné à un an de prison ferme pour détournement, a vu son pourvoi en cassation rejeté.

■ FATOU SY

C'en est fini du capitaine de gendarmerie, Pape Amadou Sadio. L'ex-gérant du Groupement d'achat de la gendarmerie a perdu, depuis jeudi dernier, sa dernière chance de renfiler la tenue bleue. Car, la Cour suprême a rejeté le pourvoi en cassation introduit par ses avocats. Ainsi, après 23 années de service au sein de la Gendarmerie nationale, le pandore retourne dans la vie civile, sans pour autant atteindre l'âge de la retraite. Le tribunal militaire l'a condamné à un an de prison ferme pour prise illégale d'intérêts, escroquerie, complicité d'escroquerie et faux et usage de faux. Pour casser cette décision rendue en juillet 2011, ses avocats avaient déposé un recours au niveau de la Cour de cassation. Mais, le tribunal a ordonné une interdiction d'exercer toute fonction publique. S'y ajoute sa radiation définitive des rangs de la gendarmerie nationale. Parce que le code de justice militaire dispose que tout militaire condamné à une peine ferme ou avec sursis, supérieure ou égale à trois mois, est tout simplement radié.

## Faux bons de commande

Les faits remontent à la période de février 2008 à mars 2010, durant laquelle Pape Amadou Sadio était gérant du Groupement d'achat de la gendarmerie. À la suite d'une plainte du directeur général de la Senac, il avait été traîné en justice. Dans sa plainte en date du 11 juin 2010, le directeur général de la Senac réclamait au Groupement d'achat de la gendarmerie nationale le paiement d'une commande de peinture d'un montant de 13 millions de francs Cfa. L'enquête ouverte avait permis de découvrir que l'ex-gérant, aidé par son cousin Youssou Diallo, passait des commandes et obtenait des livraisons au profit de personnes non éligibles aux prestations de service du Groupement d'achat de la gendarmerie nationale. Tandis que les bons de commande destinés au Groupement étaient vendus à des commerçants. Les bénéfices ainsi tirés de cette opération étaient versés dans le compte personnel de Pape Amadou Sadio à la Cbao.

Lors de son procès devant le tribunal militaire, l'ex-gendarme déclarait être étranger aux faits pour lesquels il était poursuivi. Il s'était même déchargé sur son cousin Youssou Diallo qu'il avait recruté comme démarcheur en charge du rayon constructions et matériels électroménagers du groupement. Il soutenait également que les faits ont été commis à son insu et même, après son départ à la tête du Groupement d'achat survenu le 22 mars 2010. Cet argument de défense ne l'a pas dédouané pour autant. Car, Youssou Diallo, qui disposait de faux bons de commandes, d'un cachet, a été jugé puis condamné à trois mois de prison ferme au mois de juin 2010 par le tribunal des flagrants délits de Dakar. Alors que lui a écopé d'un an ferme là où le Parquet requerrait deux ans dont 10 mois ferme. L'ex-gérant doit payer la somme de 23 millions de F Cfa à titre de dommages et intérêts à la gendarmerie nationale. ■



## Pass Internet

# lou bessati sur les Pass ?



Chez Orange, nous savons que vous aimez les bonnes nouvelles. C'est pourquoi le Pass Internet 1h baisse à 400 FCFA et celui d'1 semaine à 10 000 FCFA. Vous pourrez également vous connecter 25h pour seulement 5 000 FCFA et surfer sur Internet avec plus de fun.

En plus, Facebook 0 est offert pendant toute la durée de validité de votre Pass Internet

### le fun change avec Orange

service client 1441 - www.orange.sn

sonatel

la vie change avec orange™

AFFAIRE LE JOOLA

# La Cassation française pour la poursuite judiciaire

La procédure judiciaire enclenchée par le juge d'Évry contre d'anciennes autorités sénégalaises dans l'affaire du naufrage du Joola continue. C'est ainsi qu'en a décidé la Cour de Cassation française, hier.

■ GASTON COLY

La Cour de cassation de Paris a rendu hier sa décision concernant le pourvoi de responsables sénégalais contestant l'enquête française sur le naufrage du Joola. La plus haute juridiction française l'a une nouvelle fois déclaré irrecevable. Ainsi, la cour de Cassation a demandé que le dossier soit renvoyé devant le juge d'instruction d'Évry, pour qu'il continue ses investigations et boucle l'instruction. De ce fait, les mandats d'arrêt lancés contre l'ancien ministre des Transports Youssoupha Sakho, le colonel Ousseynou Combo, ex-chef d'État-major de la Marine Nationale etc. restent plus que jamais de rigueur. Il faudra attendre l'issue de l'instruction, car, le juge d'Évry devra alors décider, soit de renvoyer les parties devant un tribunal correctionnel, soit de prononcer une ordonnance de non-lieu.

Dans cette affaire, les responsables sénégalais contestent la compétence de la justice française, soulèvent l'immunité de juridiction et estiment que la justice française n'a pas les compétences pour les juger. D'où la bataille de procédures que se livrent les victimes et parties civiles, par avocats interposés. Toujours est-il qu'il s'agit là d'une victoire des familles victimes de ce naufrage qui avait fait près de 1 900 morts au large de la Gambie, il y a un peu plus de dix ans. Six des sept responsables sénégalais de l'époque, civils et militaires, visés par des mandats d'arrêt internationaux, ont formé un pourvoi en cassation contre la validation de l'enquête en mai par la cour d'appel de Paris. Celle-ci avait déclaré irrecevable les requêtes en nullité soulevées par les mis en cause.

L'enquête française est ouverte à Évry, depuis 2003, à la suite d'une plainte de familles de victimes. Sur les sept responsables sénégalais, civils et militaires, visés par des mandats d'arrêt et poursuivis pour homicides involontaires et défaut d'assistance à personnes en péril, un seul a été interpellé, en octobre 2010 à Paris, mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Au Sénégal, la justice sénégalaise a refermé le dossier en 2003, en concluant à la seule responsabilité du commandant de bord, disparu dans le naufrage.

**M<sup>e</sup> El Hadji Diouf, avocat de l'État du Sénégal : "Nous allons attaquer"**

Me El Hadji Diouf, l'un des avocats commis par l'État du Sénégal pour défendre les autorités sénégalaises incriminées par la justice française dans l'affaire du Joola, joint par Enquête, a réagi à la décision de la cour de Cassation française. "La cour de Cassation ne pouvait pas ne pas renvoyer le dossier devant le juge d'instruction. Maintenant, on attend", a déclaré l'avocat-député. Avant d'indiquer que "pour la justice française, un mandat d'arrêt ne signifie pas une mise en examen. Les Sénégalais qui font l'objet d'un mandat d'arrêt n'étant pas encore mis en examen, la cour de Cassation française considère qu'ils n'ont pas le droit de faire des requêtes pour demander l'annulation de procédures. Tout le débat est là". L'avocat a ajouté attendre la fin de l'instruction et la mise en examen de leurs clients pour passer à l'offensive. "On va savoir à partir de quand le juge d'instruction va considérer nos clients comme des mis en examen. Dès qu'il les met en exa-

men, nous allons attaquer. Nous sommes dans la bataille de procédures", a laissé entendre Me El Hadji Diouf qui s'est également avancé sur la suite à donner à cette affaire. "Depuis plusieurs années, dit-il, nous menons la bataille de procédures. Nous disposons d'un arsenal d'arguments juridiques qui vont des accords de coopération judiciaire entre la France et le Sénégal, à la convention des Nations-Unies de Montego Bay (1982) sur le droit de la mer, qui prètent en faveur de l'incompétence des juridictions françaises pour juger cette affaire du Joola, qui relève de la compétence exclusive du pays qui est propriétaire du navire."

L'avocat est aussi revenu sur le cas de l'ancien Premier ministre Mame Madio Boye et Youba Sambou, l'ex-ministre des Forces armées. "Nous sommes tombés d'accord. On a annulé la procédure, parce qu'on considère qu'ils bénéficient d'une immunité diplomatique". Toutefois, ajoutera l'avocat : "Mais curieusement, les mêmes autorités françaises considèrent que l'ancien ministre des Transports Youssoupha Sakho n'a pas les mêmes prérogatives que le ministre des Forces armées et ne doit pas bénéficier d'une immunité diplomatique. Jusqu'à présent, le mandat d'arrêt lancé contre lui est maintenu. Il y a un problème d'interprétation et de compréhension."

En outre, Me El Hadji a tenu à rappeler que les seuls avocats sénégalais désignés par l'État sénégalais pour défendre les intérêts du Sénégal et des autorités impliquées dans l'affaire du Joola sont : le bâtonnier Felix Sow, Me El Hadji Diouf, Me Massokhna Kane et Me Aïssata Tall Sall. Il demande aux autres avocats d'arrêter de parler comme s'ils étaient des avocats constitués dans l'affaire du Joola. ■

MENDICITÉ ET MALTRAITANCE

## Une plainte contre l'État pour non assistance aux enfants

■ ANTOINE DE PADOU

Finis l'inaction et place aux actes. L'État du Sénégal ainsi que les obligataires sur qui pèsent la protection des enfants contre la mendicité et la maltraitance devront répondre devant la justice de la situation que vivent "des dizaines de milliers d'enfants" au Sénégal. Hier, au cours d'une conférence de presse, les associations regroupées au sein de la Plate-forme pour la protection et la promotion des droits humains ont unanimement annoncé une plainte contre tous les obligataires en

matière de protection de l'enfant. Ce, "considérant la persistance de l'exploitation des enfants par la mendicité, le manque de prises de responsabilité de la part des parents et de l'État et de la limite des réponses apportées par les différents acteurs y compris la société civile", a avancé M. Wane. "Dans les villes du Sénégal, des enfants sont dépossédés de leurs droits et vivent dans des conditions assimilables à la servitude et l'esclavage. On sait que ces enfants sont poussés à mendier, à rapporter de l'argent, sinon ils sont battus ou même enchaînés", dira le coordonnateur, avant de s'interroger sur

l'utilité de la force publique, de l'État, des lois, des constitutions.

Professeuse Fatou Kiné Camara, secrétaire générale de l'Association des juristes du Sénégal, s'est indignée de "cette situation d'esclavage". La secrétaire générale a ensuite expliqué que la Plate-forme portait plainte pour "non application de la loi 2005-2006 qui garantit aux enfants des milieux défavorisés une protection qui les sauve de la rue, de la maltraitance corporelle et d'actes de pédophilie et pour non assistance à enfants en danger dans la rue et entre les mains d'adultes coupables de violences sur enfants". Elle porte aussi plainte pour "absence de prise en charge d'enfants mendiants, de défaillance en matière de contrôle du transport transfrontalier et de déportation d'enfants et aussi d'inertie inacceptable, coupable et complice du gouvernement du Sénégal". ■

CINÉMA - LES MAMANS DE L'INDÉPENDANCE

## L'hommage aux patriotes oubliées

Avec son documentaire de 50 minutes, présenté hier en avant-première à l'Institut français de Dakar, la réalisatrice Diabou Bessane a fait resurgir des méandres de l'histoire le combat oublié de patriotes sénégalaises d'exception : *Les mamans de l'indépendance*.



■ SOPHIANE BENGELOUN

"Ces combattantes attendent depuis 1945 que l'on parle d'elles, en vain. Je ne pouvais pas les laisser partir sans rien faire, alors que c'est tout un pan de notre histoire qui disparaît avec elles", expliquait, hier soir, une Diabou Bessane très émue à l'issue de l'avant-première de son film intitulé "Les mamans de l'indépendance", à l'ex-CCF de Dakar.

Long d'une cinquantaine de minutes, ce documentaire retrace le combat des femmes sénégalaises dans la marche du pays. Le récit part des fameuses alliances politiques de la Linguère Yacine Boubou, au XVIIe siècle, pour s'arrêter au "non" retentissant des porteuses de pancartes lors de la visite du général de Gaulle à la place Protêt. C'était durant sa tournée

des colonies ayant précédé le référendum sur les indépendances en Afrique francophone.

Documents d'archives dont de nombreux petits films, photos et bandes audio, témoignages de personnes ressources ou de proches, analyses d'historiens africains... Diabou Bessane remonte habilement le fil de la mémoire pour retrouver les illustres disparues, dont très peu sont encore en vie. Mais quand elles le sont, à l'exemple de Jeanne Martin Cissé, Maïmouna Kane Ndongo ou encore Annette Mbaye d'Erneville, elles s'attellent joyeusement à réparer, devant l'objectif de Diabou Bessane, cette "histoire trop mâle" dont elles ont été les premières oubliées, bien que figures emblématiques de ce combat social qui a fait du Sénégal le pays qu'il est aujourd'hui.

Également présent à cette avant-première, le nouveau ministre de la Culture, Abdoul Aziz Mbaye, a tenu à saluer la voie ouverte par ce documentaire, qu'il a qualifié de «pleine de sens» : «Les films de la trempe de celui proposé aujourd'hui par Diabou Bessane sont le thermomètre de la bonne santé du cinéma sénégalais. Nos femmes ont de tout temps été à l'avant-garde du combat, s'illustrant aussi bien sinon mieux que l'autre sexe à de maintes reprises...» Selon M. Mbaye, il est à espérer que «pour les générations futures, ce film fasse naître de nombreuses vocations». ■

MUSIQUE

## Moh Dediouf, parrain d'un festival à Genève

L'artiste sénégalais Moh Dediouf a été choisi comme invité spécial et parrain de la 2<sup>e</sup> édition du Tremplin Talents Tambour Battant, qui se déroulera en marge de la 7<sup>e</sup> édition du Festival Tambour Battant, du 28 novembre au 9 décembre, à Genève (Suisse). En tant qu'ambassadeur de la musique sénégalaise, Moh Dediouf animera, à l'issue de la finale du Tremplin, un concert en avant-première de sa prochaine tournée européenne.

Grand rendez-vous annuel consacré aux musiques d'Afrique et plus largement à la culture du continent, l'édition 2012 du Festival Talents



Tambour Battant verra sur scène des artistes comme Sidi Touré, le groupe sénégalais Wagéblé, Mo-kobé ou encore Pedro Kouyaté. Des spectacles et projections de films africains seront aussi au programme. ■

S. BENGELOUN

## RECTIFICATIF

Une erreur de manipulation technique nous a fait signer, dans l'édition du week-end dernier, le texte sur le tournage d'un film sur

Aimé Césaire par Sophiane Bengeloun, alors qu'il s'agit en fait d'une dépêche de l'Agence de presse sénégalaise (APS). Toutes nos excuses à l'APS et à nos lecteurs.



MOTS FLÉCHÉS • N°364 (FORCE 2)

GALVANISÉES CHEVRONNÉES	PLATEAU DE TOURNAGE FÉLICÉ D'AMÉRIQUE	APPRÉHÉ LA FRIÈRE UNE FÊTE QUI MARQUE	INTELLECTUEL TERME	CLÉ GREGORIE AU MONDE	PIT LE VEAU TRAVAILLE AU QUOTIDIEN	ANTICOTES
COUPE FINIS LOGEMENT INCESTE			DIVISION DE LA COURONNE MINUT DE		ÉLÉMENT DE JEU DEVANT APRÈS	
		A VIEILLI PLANTE DES LIGNES HURDÉS		DES HISTOIRES OU UN POÈTE OCEAN DE NOS		
EMPRUNTER POUR HÉLER			ENTRÉE DES ARTISTES BAUCÉE			COLORANTS NATURELS
	FRISER DÉARRASSEE DE SON CONTENU				ONCLE CÉLÈBRE INAURIELUX	
LA PREMIÈRE COOINETTE REFUSE		ILS DISTILLENT CLASSE MANIDOUH				
			INTER LA NELOTTE AUMOYENDE			AUXILIAIRES DE POLICE
ABIVE IL EST REMPLI DE NUMÉROS				DIRIGER CÉLÈBRE CIRCUIT		
		MANIFESTATIONS RELATION DE CERCLE			LITRES DE SOCIÉTÉ SÉCRETION	
OPIT À INYER TERRE MOUTIERINE			L'OFFICIER Y DÉJERNE ÉDAUHI			OU A BIEN DORMI
	PARTISAN DU MALLÉ REHABILITATION			CERCLE D'INTÉRES C'EST UNE QUALITÉ		
POIL DE CHIEN SEPTIÈME GRECOLE			DE PROJETTER ELLE TITILLE LE NEZ			
	IL A SA BOMBE RUMIG				POUR LES ÉTOURDÉS RECRUTE	
CONSENT À DÉVOUÉ PAR LE SORT			CAPITALE NORDIQUE INDICE DE SENSIBILITÉ			DONC RECONNUE
		CÂBLE MÉTALLIQUE AIDÉ AU TRACÉ			TERMIN D'UN LEVIER POUR ACCENTUER	
ROMANES RACE DE CHIEN				ENTRE FAUTE ET PARDON		
			NS R'ONT CURÉ DES CUVES			

Numéros Utiles

**SECURITE**  
Gendarmerie Nationale : 800 00 20 20  
Police secours : 17  
Sapeurs Pompiers : 18

**TELEPHONE**  
Renseignements Annuaire : 1212  
Service Dérangements : 1213  
Service Clients : 1441

**EAU - SDE**  
Service dépannage & Renseignements 800.00.11.11 (appel gratuit)

**ONAS**  
Egoûts, collecteurs NUMERO ORANGE (appel gratuit) 81 800.10.12

**SENELEC**  
Service Dépannage : 33 867.66.66

**TRANSPORTS**  
Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS): 33 823.31.40  
Aéroport Léopold S. Senghor de Yoff : 33 869.22.01 / 02  
Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849.45.45  
Heure non ouvrable Capitainerie : 33 849.79.09  
Pilotage : 33 849.79.07

**URGENCES**  
S.U.M.A : 33 824 24 18  
SUMA-MEDECIN : 33 864 05 61  
33 824 60 30  
S.O.S MEDECINS : 33 889 15 15

**HOPITAUX**  
Principal : 33 839.50.50  
Le Dantec : 33 889.38.00  
Abass Ndao : 33 849.78.00  
Fann : 33 869.18.18  
HOGGY (ex-CTO) : 33 827.74.68 / 33 825.08.19

Humour

Un homme qui se ballade au bord de la mer aperçoit une lampe à huile. Il la ramasse, se dit "Il y en a bien qui gagnent au Loto... Et si je frottais cette lampe et qu'un génie m'apparaissait?..." Et donc il frotte la lampe... et gagné, un génie apparaît. Le génie lui dit: Je te remercie de m'avoir sorti de cette lampe. ça faisait bien 1000 ans que j'étais enfermé là-dedans. Tu peux me demander deux souhaits, et je les exaucerai sur le champ! Alors le gars réfléchit deux seconde et demande:

"Je voudrais une bouteille de whisky qui ne se vide jamais lorsqu'on la boit" et aussitôt, le génie lui fait apparaître une bouteille dans les mains Le gars prend une bonne lampée et constate qu'en effet, le niveau de la bouteille n'a pas baissé!

"Super" dit le gars. "Donnez-m'en une autre comme ça!"

Envoyez vos blagues à [enqueteblogues@yahoo.fr](mailto:enqueteblogues@yahoo.fr)

MOTS MELÉS • N°320

Rocher à fleur d'eau

AMORTIR	ESPAGNOL	MARGE
AMOUREUX	ETANG	ORAGEUX
ARGILEUX	EXTRAIRE	PANDA
BONIFIER	FIGURANT	RACEE
CAQUETER	FONCTION	RAJUSTE
CHEVILLE	GROSSIER	RUBAN
DEMEURE	INESPERE	RUDESSE
DEROULER	INSISTE	TEMPETE

X	U	E	R	U	O	M	A	R	G	E	C	N	D	F
B	E	E	U	A	D	N	A	P	L	H	O	E	I	E
O	C	R	D	C	R	C	U	O	E	I	R	G	R	R
N	A	U	E	T	E	G	N	V	T	O	U	E	I	E
I	Q	E	S	E	E	G	I	C	U	R	P	T	N	I
F	U	M	S	M	A	L	N	L	A	S	R	A	S	S
I	E	E	E	P	L	O	E	N	E	O	B	N	I	S
E	T	D	S	E	F	R	T	N	M	U	I	G	S	O
R	E	E	L	T	E	R	I	A	R	T	X	E	T	R
O	R	A	G	E	U	X	R	A	J	U	S	T	E	G

SUDOKU N°326

6				4		3	1	
	9	8	6					5
	1			3	8	7		
1				7		4	8	
		6	1		2	5		
2		5			3			6
7		2				1		
			7		4	8	2	
	5	3	8			6		1

**Citations**  
"Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots."  
"La non-violence est une arme puissante et juste, qui tranche sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une épée qui guérit."  
MARTIN LUTHER KING

**Prières**  
HEURES DE MESSE  
• Cathédrale : 7H  
• Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30  
• Saint Joseph : 6h30 - 18h30  
HEURES DE PRIERES MUSULMANES  
• Fadiar : 06:07  
• Tisbar : 14:15  
• Takussan : 16:45  
• Timis : 18:47  
• Guéwé : 19:47

PRÉVENTION, GESTION ET RÈGLEMENT DES CONFLITS DANS LA SOUS- RÉGION

# Les recettes diplomatiques de Moustapha Niasse

Pour une résolution des conflits en Afrique, le président de l'Assemblée nationale pense qu'il faut faire de "la prévention", de "la gestion" et "du règlement". C'était hier, lors de la réunion délocalisée de la Commission mixte du Parlement de la CEDEAO dont le thème portait sur : "Le mécanisme de la CE-DEAO de prévention des conflits : quel rôle pour le Parlement de la CEDEAO ?"



DAOUDA GBAYA

**A** lors que les pays africains peinent à s'accorder sur une position commune par rapport à la crise au Mali, Moustapha Niasse a servi aux parlementaires de la CEDEAO un cours diplomatique magistral. Venu présider la réunion délocalisée de la Commission mixte (Commission affaires politiques, paix et sécurité, Commission droits de l'Homme et protection de l'enfant, Commission Nepad et mécanisme africain d'évaluation par les pairs), le président de l'Assemblée nationale a

indiqué les "étapes" à suivre en cas de crises et de conflits. Il s'agit de "la prévention, de la gestion et du règlement".

S'agissant de la "prévention", M. Niasse suggère de faire de "l'analyse et de la prospective pour éviter les conflits". Une fois que le conflit a éclaté, il faut le gérer en rassemblant "tous les éléments de base sur le plan politique, diplomatique, culturel et méthodologique liés à ce conflit. C'est à ce moment qu'on peut envisager "le règlement" du conflit. Il repose, selon l'ancien émissaire des Nations-unies dans les Grands Lacs,

sur un triptyque : "négociations, consultations, échanges". En cas de blocage, on procède à la "suspension (des négociations), reprise des prémisses de départ, analyse des prémisses, rapprochement des antagonistes". "C'est à la fin seulement (de ce processus) que l'on discute des accords de base. Une fois l'accord de base défini et rédigé par les experts, les commissions représentant les parties prenantes réunies, on rédige un projet d'accord", indique l'ancien ministre des Affaires étrangères. "Quand le projet, qui était rouge, passe à orange puis au vert, alors on signe l'accord."

Par ailleurs, Niasse regrette le fait que le Parlement de la CEDEAO, qui dispose "de tous les instruments avec un protocole de non agression et d'assistance mutuelle, soit confronté à des "problèmes (de) non-opérationnalité de ces instruments". Pour cause : "L'absence de volonté politique des Etats membres, mais aussi et surtout leurs faiblesses structurelle, financière et logistique." Dans une sorte d'intime conviction basée sur l'expérience, Moustapha Niasse est d'avis que "la sous-région peut aujourd'hui se passer de la communauté internationale (...) pour mettre en œuvre son propre mécanisme de résolution des conflits".

Martina Moreira Moniz, député membre de la Commission des droits de l'Homme et protection de l'enfant,

## 3 QUESTIONS A... MOUSTAPHA CISSE LO



**"Si on parle d'enrichissement illicite, cela doit nous concerner tous"**

**Quel rôle le Parlement de la CEDEAO peut-il jouer dans le conflit malien ?**

Le Parlement est en train de travailler. Il a déjà pris plusieurs résolutions et nous avons incité les autorités des Etats membres à appliquer ces décisions. Nous pensons qu'il faut aller au-delà d'un rôle consultatif et sensibiliser les Parlements nationaux à voter des lois contraignantes pour

qu'en matière de gestion ou de prévention de conflits, on puisse protéger les citoyens. Comme l'a dit le président de l'Assemblée nationale, on ne peut pas prétendre à un développement s'il n'y a pas de sécurité. Nous sommes menacés partout par des groupes armés, des narcotrafiquants. Et nous allons faire des propositions en ce sens.

**Les dignitaires du Pds convoqués par la gendarmerie pour enrichissement illicite parlent de justice sélective. Qu'en pensez-vous ?**

C'est une loi que nous avons trouvée ici. Elle n'est pas dirigée uniquement contre les dirigeants de l'ancien régime. Si on parle d'enrichissement illicite, cela doit nous concerner tous. Celui qui s'est enrichi illicitement doit être traqué pour qu'il nous dise l'origine de ses ressources. C'est simple. Ce n'est pas une question de personne, ni de parti.

**Les libéraux pensent que la Cour de répression contre l'enrichissement illicite n'est pas habilitée à les entendre.**

Il appartiendra à la justice de faire son travail. Ce n'est pas à nous de dicter à la justice ce qu'elle doit faire. Nous avons une très bonne justice. Je le pense sincèrement. Il faut lui faire confiance.

D. GBAYA

a pour sa part conseillé à ses collègues de ne pas faire du mécanisme de la Cedeao "un slogan pour attirer les investisseurs étrangers, mais un véritable instrument pour prévenir les conflits". Un avis que partage Cheikh

Abdallah, le directeur du Groupe inter-gouvernement d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA) qui dit attendre de ces travaux la mise en œuvre de textes législatifs pour l'application des protocoles.

## ÉCONOMIE

### POLITIQUE D'INFRASTRUCTURES

# Abdoul Mbaye prône le rééquilibrage

L'ancien régime a sans doute fait des efforts dans le secteur des infrastructures, mais leur rééquilibrage dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire a fait défaut, selon le Premier ministre, à l'ouverture du premier Forum national sur la compétitivité de l'économie sénégalaise.

AMADOU NDIAYE

**A** propos des infrastructures réalisées par l'ancien régime, le Premier ministre sénégalais y a apporté un sacré coup de critique. Présidant hier le premier Forum national sur la compétitivité de l'économie sénégalaise, Abdoul Mbaye les a jugées si mal réparties qu'il faut procéder à leur "rééquilibrage". Le choix et la répartition des infrastructures sur l'espace national

doivent être "au service d'une politique d'aménagement du territoire qui favorise l'activité économique, tout en garantissant le bien-être des populations", a indiqué le chef du gouvernement. Ce qui l'amène à dire qu'il nous faut, dans ce domaine, un bond qualitatif estimé à 25% par les experts.

Sur le registre de la compétitivité, les experts ont rappelé que le Sénégal est confronté à d'énormes défis liés à la satisfaction des

besoins fondamentaux des populations. Malheureusement, ils ne peuvent être relevés avec le niveau actuel d'une croissance économique qui connaît néanmoins une légère hausse de 4,2% en 2012. Pour le PM, il est donc urgent de créer les conditions favorables à "une croissance forte et durable" dont le secteur privé est le moteur. Avec cette recommandation : "Si nous voulons que nos entreprises tirent profit de la mondialisation, il faut renforcer la



résilience de nos économies aux chocs." Pour accompagner ces ambitions, plusieurs mesures sont à mettre en œuvre dont le maintien de la TVA à 10% dans le secteur du Tourisme, la suspension de la TVA dans le matériel agricole, la baisse de la fiscalité sur les salaires...

**"Le combat pour la compétitivité doit être mené en permanence"**

Dans cette dynamique, le gouver-

nement entend rehausser "les parts de marché des entreprises sénégalaises", "créer des emplois bien rémunérés" et "améliorer le bien-être des Sénégalais". Toutefois, cette restauration de la compétitivité doit aller avec une remise en cause systématique des structures de prix des denrées, note Abdoul Mbaye.

Coordonnateur du groupe thématique des bailleurs de fonds pour le secteur privé, l'ambassadeur des Etats-Unis au Sénégal, Lewis Lukens, a souligné que le forum doit être l'occasion de renforcer le partenariat entre le gouvernement du Sénégal et le secteur privé. A cet effet, a suggéré Ibrahima Wade, Secrétaire permanent de la Stratégie de croissance accélérée (SCA), "la solution urgente est de bâtir une véritable coalition des acteurs de la compétitivité pour lever toutes les contraintes globales comme sectorielles". ■

LUTTE - CACHET MINIMAL DE 100 000 FCFA

# En banlieue dakaroise, les jeunes pousses ok, mais demandent plus

L'idée de percevoir un cachet minimum de 100 000 F Cfa pour lutter est bien accueillie chez les jeunes lutteurs en banlieue dakaroise.



CHEIKH THIAM

Parmi les dernières mesures prises il y a quelques jours par le Comité national de gestion de la lutte (CNG) figure un point intéressant pour les jeunes pousses de l'arène : donner aux débutants un cachet minimal de 100 000 F Cfa. Une annonce accueillie comme une aubaine chez des intéressés rencontrés dans plusieurs écuries de la ban-

lieue dakaroise. Dione Sina, pensionnaire de l'écurie Pikine Mbollo apprécie la nouvelle mais prie pour qu'il y ait une augmentation.

"J'apprécie la nouvelle à sa juste valeur mais, si cela ne dépendait que de moi, le CNG allait augmenter la somme car nous les jeunes lutteurs faisons en général les combats les plus difficiles et nous souffrons plus que nos aînés", confie le lutteur. "Ce que nous mobilisons comme suppor-

ters au stade, plusieurs parmi des lutteurs dits VIP ne peuvent pas le faire alors qu'ils perçoivent beaucoup de millions", affirme Dione qui compte à ce jour quatre combats dont trois victoires et une défaite. A son avis, le CNG doit épauler les jeunes débutants car il est très difficile de s'entraîner en tant que jeune et de percevoir de modiques sommes alors qu'ils sont tous des soutiens de famille. "C'est vrai que nous sommes des débutants mais nous souffrons beaucoup dans la préparation de nos combats. Encore que si on nous paye 100 000 F Cfa, les frais vont dépasser les 300 000 F Cfa même si, en tant que jeunes lutteurs, nous ne nous focalisons pas trop sur l'aspect financier", soutient le lutteur de Pikine Mbollo et poulain de Tonnerre. A l'en croire, son plus grand cachet à Dakar s'élève à 90 000 F Cfa depuis plusieurs années. Il a juste pu décrocher une fois un montant de 150 000 F Cfa à Kaolack.

Pour Matar Diola de l'écurie Pape Diop Boston - deux combats, un nul et une victoire - : "La décision du CNG est une bonne chose car je suis allé combattre jusqu'en Casamance pour ne percevoir que 40 000 F Cfa

alors que j'ai dépensé plus". "Pour mon deuxième combat, c'était le même prix alors que j'avais vendu un bloc de 100 tickets d'entrée. Pour moi, ce n'est qu'un début car la lutte doit dépasser ce stade", ajoute le jeune lieutenant de Thieck. Matar Diola de dénoncer des chantages de la part de promoteurs : "Certains promoteurs nous font des chantages en nous demandant d'écouler tout un bloc de tickets avant de nous rémunérer. Du coup, nous sommes obligés de le vendre en entier, sinon, nous n'aurons rien. Souvent, un jeune lutteur parvient à relever le défi pour ne recevoir que moins de 50 000 F Cfa, ce qui n'est pas normal."

Selon le pensionnaire de l'écurie Pape Diop Boston, le parti pris du Comité de gestion de la lutte est louable, mais que cela devrait être suivi de mesures d'accompagnement. Matar Diola pense notamment à la vérification des conditions d'octroi des cachets par les promoteurs. A défaut, prévient-il, les jeunes lutteurs risquent d'autres problèmes. Même son de cloche chez Gibson, un pensionnaire de l'écurie de lutte De Gaulle : "C'est vrai que 100 000 F Cfa ne représentent pas grand-chose mais nous pourrions régler beaucoup de choses avec. Pour mon premier combat, on m'avait payé 45 000 F Cfa alors que j'avais dépensé plus de 450 000 F Cfa grâce aux bonnes volontés qui nous aident", confie le lutteur qui comptabilise un seul combat victorieux. Optimiste, il souligne : "C'est difficile de lutter avec certains cachets mais nous sommes obligés de cultiver la patience." ■

BORDEAUX

## Saivet n'a pas choisi entre la France et le Sénégal

Invité de Luis Attaque ce lundi sur RMC, Henri Saivet a confié ne pas encore avoir fait son choix concernant la sélection nationale dans laquelle il aimerait jouer, la France ou le Sénégal. "Je n'ai pas encore choisi. Le Sénégal ne m'a toujours pas appelé, assure le Bordelais. Ludovic Sané me parle un peu de la sélection sénégalaise. Il m'en dit beaucoup de bien, avec ses avantages mais aussi ses inconvénients."

FOOT-SUISSE

## Hitzfeld suspendu deux matches

Le sélectionneur de la Suisse, Ottmar Hitzfeld, a été suspendu deux matches ce mardi par la commission de discipline de la FIFA pour avoir brandi deux doigts d'honneur lors de Suisse-Norvège, le 12 octobre en qualifications du Mondial 2014.

Le technicien allemand manquera les deux rencontres contre Chypre (23 mars et 8 juin) comptant pour la campagne qualificative de la Coupe du monde au Brésil (groupe E). Hitzfeld a par ailleurs été condamné à payer une amende de 7 000 francs suisses (5 800 euros environ) et des frais de procédure de 1 000 francs suisses (829 euros environ).

FOOT-UKRAINE

## La Fédération veut Redknapp

Harry Redknapp sera-t-il le prochain sélectionneur de l'Ukraine ? Au lendemain du refus d'Andreï Chevtchenko d'occuper cette fonction, vacante depuis le départ d'Oleg Blokhine au mois d'octobre, la Fédération ukrainienne a annoncé mardi sa décision de contacter l'ancien manager de Tottenham. "Dans toutes les équipes qu'il a dirigées, Redknapp a rapidement amélioré la qualité du jeu et obtenu les progrès souhaités. Aujourd'hui, c'est l'un des tout meilleurs entraîneurs anglais", a fait valoir le responsable des équipes nationales de la Fédération, Mykhaylo Fomenko.

FOOT

## Beckham quitte Los Angeles Galaxy

Cinq ans déjà que David Beckham a laissé l'Europe derrière lui et ouvert la voie de l'expatriation des vieilles gloires vers la MLS. La plus grande star à avoir foulé les prés américains au XXI<sup>e</sup> siècle a entrepris son statut d'idole.

Plus de 120 matches joués pour le Galaxy, encore plus de millions de dollars engendrés et une MLS Cup plus tard, Becks (37 ans) vient d'annoncer que la rencontre face à Houston (1<sup>er</sup> décembre prochain) serait sa dernière en tant qu'Angelino. "J'ai passé des moments spéciaux comme joueur du Los Angeles Galaxy, mais je voulais vivre un dernier défi avant la fin de ma carrière de joueur", explique le joueur dans un communiqué. Comme l'Anglais ne fait pas les choses à moitié, il s'agira de la finale de la MLS. Pour son baroud d'honneur, Beckham pourrait donc rafler un deuxième titre américain.

LIGUE DES CHAMPIONS

## La Juve a fait le plus dur

Victorieuse logique de Chelsea (3-0), la Juventus n'aura qu'un point à prendre sur le terrain du Chakhtior Donetsk, tombeur de Nordsjælland (5-2), pour se hisser en huitièmes de finale. Dans l'autre choc de la soirée, Valence et le Bayern Munich, tous deux qualifiés, se sont neutralisés (1-1).

Leader de la Serie A, la Juventus est désormais toute proche d'acquiescer son billet pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions. Confrontée aux Blues de Chelsea, elle a en effet réalisé le plus dur, mercredi soir au Juventus Stadium, en dominant logiquement son rival (3-0) qui la devançait d'une longueur avant le coup d'envoi. Résultat : elle double les Anglais et la voilà deuxième du groupe à un point du Chakhtior Donetsk. Un nul en Ukraine dans deux semaines lui suffira pour se qualifier avec ses hôtes, ce qui éliminerait Chelsea du même coup.

Au vu de la prestation des Blues, ce ne serait pas forcément immérité. Actuellement à la peine, Chelsea a étalé ses insuffisances du moment face à une belle équipe turinoise sous les yeux de Zinedine Zidane, présent dans les tribunes. Très déterminée et

mobile, la Juve a fait mal à des Anglais où seul Oscar a suragné et où Hazard a évolué en attaquant de pointe en lieu et place de Torres, sanctionné pour sa méforme. Quagliarella (38e), Vidal (61e) et Giovinco (90e) ont transcrit la domination d'une Juventus désormais en position de force pour la suite de la compétition.

### Valence, le Bayern et le Chakhtior qualifiés

Dans l'autre match du groupe, Nordsjælland a bien failli créer la sensation contre le leader du groupe, menant deux fois au score avant de craquer (2-5). Mais ce que l'on retiendra de ce match, c'est l'incroyable manque de fair-play du Chakhtior Donetsk lors du but égalisateur à 1-1 : alors qu'un Danois est à terre, le jeu est arrêté. Mais au lieu de rendre le ballon, Willian lance Luiz Adriano,

qui part seul au but. Attendant de récupérer le ballon et incrédules, les Danois n'ont pas bougé et l'arbitre, le Français M. Gautier, n'a rien pu faire. Finalement, le Chakhtior s'impose largement grâce à Willian (doublé) et Luiz Adriano (triplé) et se qualifie pour les huitièmes de finale.

Le Celtic Glasgow est passé également tout près de la qualification directe en tenant Benfica en échec une bonne partie du match, mais les Portugais ont fini par l'emporter (2-1). La lutte à distance entre les deux équipes lors de la dernière journée permettra de savoir laquelle rejoindra

Barcelone, vainqueur à Moscou (3-0) un peu plus tôt. La dernière journée sera déterminante aussi pour Galatasaray, vainqueur d'une équipe bis de Manchester United, déjà qualifiée (1-0), et Cluj, tombeur de Braga (3-1) grâce à un triplé de Rui Pedro. Dans le groupe F, pas de suspense, puisque la victoire de Lille au BATE Borisov (2-0) envoyait déjà Valence en huitièmes, alors qu'un nul suffisait au Bayern. Un nul (1-1) obtenu en fin de match face à des Espagnols pourtant réduits à dix, mais qui n'ont rien lâché. ■

FRANCEFOOTBALL.FR

## RESULTATS

### Groupe E

Juventus Turin-Chelsea: 3-0  
FC Nordsjælland-Chakhtior Donetsk: 2-5

### Groupe F

Bate Borisov-Lille: 0-2  
Valence CF-Bayern Munich: 1-1

### Groupe G

Spartak Moscou-FC Barcelone: 0-3  
Benfica-Celtic Glasgow: 2-1

### Groupe H

Galatasaray-Manchester United: 1-0  
CFR 1907 Cluj-Sporting Braga: 3-1

### AUJOURD'HUI À 19H45

#### Groupe A

Dynamo Kiev-Paris-SG  
FC Porto-Dinamo Zagreb

#### Groupe B

Arsenal-Montpellier  
Schalke 04-Olympiakos

#### Groupe C

17h00: Zénith St-Petersbourg-Malaga  
Anderlecht-AC Milan

#### Groupe D

Ajax Amsterdam-Borussia Dortmund  
Manchester City-Real Madrid

## RECHERCHE D'INVESTISSEMENTS AU KOWEÏT

# Macky Sall démarre ses chantiers sur 140 milliards Cfa

Après deux jours de visite au Koweït, Macky Sall et sa délégation rentrent avec 140 milliards de prime de financements. Une bonne bouffée que la partie koweïtienne s'est empressée de lui insuffler, après s'être sentie "flouée" par l'ex-régime sénégalais.



Le Président Macky Sall en tête à tête avec l'Emir du Koweït. Photo : Iba Diallo

■ MAMOUDOU WANE (envoyé spécial)

Il est presque 13 heures à l'aéroport de Koweït City, hier. Les mines sont décontractées. Presque joyeuses. La dizaine de personnalités qui a accompagné le Président Macky Sall, pour sa première visite officielle au Koweït, les 19-20 novembre, est visiblement satisfaite des retombées de la mission. Au salon d'honneur, noyé dans les parfums de café et jus locaux, l'on commente les chiffres et apprécie le poids des signatures obtenues, en attendant l'arrivée de l'Emir de ce petit État d'environ 3,5 millions d'habitants, Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il a exceptionnellement tenu à accompagner le chef de l'État sénégalais jusqu'au pied de *La Pointe de Sarène*, l'avion présidentiel, comme il l'avait accueilli dimanche dernier, sur les mêmes lieux, avec les mêmes honneurs. Pour le Président, c'est bien là "le signe d'une confiance retrouvée" ; la destination koweïtienne ayant connu quelques soubresauts (discrètement gérés) dans les dernières années de son prédécesseur Abdoulaye Wade au pouvoir.

## Macky Sall : "Nous avons pu signer d'importants accords..."

*La Pointe de Sarène* s'arrache de la terre ferme vers 14 heures, laissant derrière elle une place bigarrée où le tapis rouge, à perte de vue, rivalise d'avec les tuniques couleur sang et sabres dorés de la garde d'honneur koweïtienne. "Nous avons pu signer d'importants accords dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture, etc.", déclare le Président Macky Sall, mains baladeuses sur les documents accrochés au parapheur déposé sur un bureau qu'illuminent quelques rayons de soleil filtrant du hublot de l'avion. L'endroit est sobre, le chef de l'État, seul. "Les Koweïtiens sont dans de bonnes dispositions pour financer. Tout ce qu'ils demandent, c'est que des mécanismes adéquats soient mis en place pour bien absorber ces fonds. Il y avait bien un problème d'organisation au niveau des instruments mis en œuvre pour capter ces fonds. Ce que nous nous efforçons de régler", dit M. Sall, enchaî-

nant dans la foulée : "Les Koweïtiens ont aussi le sentiment d'avoir été floués."

## Prolongement de la VDN à Keur Massar, finalisation de l'axe Linguère Matam, Ndioum-Ourossogui...

Et l'on sent bien, à la brillance du regard de Macky Sall, la joie d'annoncer les bonnes nouvelles, même s'il reste, comme de nature, froid dans la tonalité de son discours : "Nous avons pu décrocher le financement du prolongement de la Voie de dégagement nord (VDN) jusqu'à Keur Massar (dans la région de Dakar, Nldr) avec le Fonds koweïtien (qui pèse 3000 milliards de dollars !, Nldr). C'est signé. Nous allons aussi signer l'accord pour le financement de la construction de la route Louga-Dahra ; Touba-Dahra-Linguère, Ndioum-Ourossogui et enfin Ourossogui-Bakel". Le Président évoque dans la même veine l'ouverture d'une ligne aérienne entre le Sénégal et le Koweït, avec une étape intermédiaire que pourrait constituer, par exemple, Dubaï "ou tout autre point qui permettrait de mieux rentabiliser la destination". Une délégation du Fonds koweïtien est attendue à Dakar pour finaliser, au mois de décembre prochain, tous les autres points d'accord restant à être signés. Le tout porte sur plus de 140 milliards de francs Cfa que Macky Sall suggère de recouper avec son ministre de l'Économie et des Finances, Amadou Kane (voir encadré).

Quels sont les petits secrets de ce succès ? Le Président Sall ne tire pas la couverture sur lui. "Les investisseurs koweïtiens ont aussi besoin du Sénégal. Ils ont besoin d'être rassurés sur les mécanismes que nos États mettent en place qui doivent être à même de permettre une bonne absorption des fonds", insiste-t-il. Macky Sall évoque aussi d'autres fonds comme ceux de la Chine et de l'Inde. Pour lui, "quel que soit le Président, le Sénégal reste un pays de grande diplomatie".

Pour en arriver là, en effet, il a fallu mener une diplomatie bien discrète en amont, sanctionnée par un programme bien rempli où il n'y avait pas de place pour le repos. Trois jours d'audiences, de réunions et de huis clos non stop, qui se passent dans l'enceinte bien sécurisée du

Palais Bayan au quartier Salamiya, une énorme bâtisse aux allures de bunker. Pour entrer, il faut avoir le précieux sésame que connaissent bien les chauffeurs, tous des militaires. Les rencontres ont lieu dans cet "îlot", niché au beau milieu des autoroutes et échangeurs où véhicules de luxe et de sport semblent se mélanger comme dans une course automobile.

## Dans les coulisses des discussions...

La ronde des délégations est ouverte dès le premier jour par l'ancien ministre des Finances et ancien président de l'Assemblée nationale, Jassim Mohammad Al Khurafi. Ce dernier est aussi et surtout le tout-puissant Président du conseil d'administration de la multinationale Kharafi, déjà présente au Sénégal. Toutes les délégations sont représentées au sommet, notamment le Président du conseil des ministres (Nldr, l'équivalent du Premier ministre).

Lundi après-midi, deuxième jour de visite, avec Abdelwahab Ahmad Al Bader, directeur général du Fonds koweïtien pour le développement économique (FKDEC), accompagné d'une forte délégation. Les discussions sont longues. "Il y a de l'argent disponible pour le Sénégal, mais on ne voit pas de projet. Le pipeline est vide pour le moment. Nous sommes en tout cas prêts à financer", avance le boss du célèbre Fonds koweïtien, avec une allure solennelle.

Abdelwahab Ahmad Al Bader est immédiatement suivi de Barak Fahad Al Sobeeh, président de l'Union koweïtienne des agriculteurs et de bien d'autres. Des projets sur l'aquaculture sont mis sur la table alors que les débats sur la solidarité islamique s'engagent quand les Organisations non gouvernementales de la Zakat entrent en scène, au dernier jour, hier. Ces mouvements représentent un poids important. Baytou Zakat (qui avait jusqu'en 2000 un bureau à Dakar), l'Ong Al Fallah, l'Agence internationale islamique pour l'action humanitaire, le Collectif des organisations humanitaires, etc., interviennent dans le domaine de l'éducation, la santé, la construction de mosquées, le forage de puits, les catastrophes naturelles comme les inondations, etc. Ces organisations

## Amadou Kane : "Le total porte sur 140 milliards Cfa"

Membre de la délégation, le ministre de l'Économie et des Finances, Amadou Kane, a voulu décortiquer, chiffres à l'appui, les contours des accords entre le Sénégal et le Fonds koweïtien pour le développement. "Le total des projets porte sur une enveloppe de 140 milliards de francs Cfa", dit-il. Un montant déclinable en plusieurs sous-projets de constructions de routes, prolongements de tronçons, érection de ponts, mise en place de projets d'agriculture, d'industries de transformation, etc. Le projet qui est déjà signé concerne le prolongement de la Voie de dégagement nord (VDN) jusqu'à Keur Massar, en passant par Golf, les espaces verts des Hamo, Malika, etc. Ce projet va nécessiter 17 milliards de francs Cfa que le Fonds koweïtien est disposé à mobiliser.

Ce n'est pas le seul projet dans le domaine de la construction d'infrastructures routières, les accords concernent aussi les axes Louga-Dahra, longs de 87 km ; Touba-Linguère-Dahra sur 115 km ; Ndioum-Ourossogui sur 200 km alors que le projet Ourossogui-Bakel devrait conjointement être financé par le Fonds koweïtien et d'autres bailleurs.

Amadou Kane s'est également plaint du rythme de décaissement "trop lent", du fait notamment que certains projets sous l'ancien régime n'étaient pas bouclés. Il annonce que pour les projets Louga-Dahra et Touba Linguère, les dossiers ont été bien ficelés à 52 milliards de francs Cfa. Selon lui, la prochaine mission du Fonds koweïtien, attendue à Dakar en décembre, permettra d'aller plus vite. Il souligne en outre que les taux sont intéressants, ils vont de 1,5 à 2%, avec un différé de paiement de 5 à 10 ans.

D'autres projets, comme celui qui concerne l'île à Morphil, dans le département de Podor, sont prévus dans le "pipeline". Il s'agira de construire dans cette zone fortement enclavée des routes et des ponts, en vue de doper l'agriculture et le tourisme. Ce fonds qui sera cofinancé par d'autres bailleurs est évalué, selon le ministre de l'Économie et des Finances, à 17,5 milliards de francs Cfa. Amadou Kane fait aussi savoir que 2,5 milliards de francs seront consacrés aux PME et PMI. Des fonds qui seront probablement logés dans une banque et qui seront destinés en priorité aux femmes et jeunes. "Les conditions de la banque ne s'appliqueront pas, les bénéficiaires ne remboursent pas à la banque mais financent, par le mécanisme que nous allons mettre en place, d'autres projets du même type pour d'autres bénéficiaires. Le moment venu, nous communiquerons dessus", indique-t-il. ■

ont beaucoup insisté sur le problème de la gestion des fonds mis à la disposition du Sénégal et la garantie que les financements arrivent à leurs destinataires. Mais elles ont renouvelé leur engagement dans le sens de poursuivre leurs actions au Sénégal.

Les choses se terminent comme elles ont commencé, c'est-à-dire dans la vitesse. Vers 13 heures, l'hôtel qui avait été aménagé pour les seuls soins des Sénégalais se vide de ses occupants. Les portes des voitures rutilantes mises à la disposition du Sénégal claquent. Une demi-heure plus tard, tout le monde se retrouve à l'aéroport, après avoir traversé une ville où le drapeau du Sénégal flotte partout. 22 ans après la mort de 90 Jambaa mobilisés pour la libération de ce pays alors envahi par les troupes de Saddam Hussein, responsables et populations koweïtiens n'ont toujours pas oublié. ■